



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-trois juillet à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 17 juillet 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseiller municipal
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)

Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)

M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)

M. Raphaël TOFIL (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

M. Carl N'GUELA (procuration donnée à Mme Marjorie DEVRICHIAN)

M. Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)

Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Ivy POIA

M. Mickael LELONG

M. Jean-Irénée BOANO

M. Romuald PIDJOT

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nadine JALABERT est désignée secrétaire de séance.

Vote contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ et M. Frédéric PARENT.

Liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : M. Petelo SAO.

DELIBERATION N° 59 /25/VII

**PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES
DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juillet 2025,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 13/25/III du 13 mars 2025 approuvant le budget primitif annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2025,

Vu la note explicative de synthèse n°29/2025 du 17 juillet 2025,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 10 juillet 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : La décision modificative n°1 budget annexe Ordures Ménagères de la ville du Mont-Dore de l'exercice 2025, telle que présentée dans les documents joints en annexe, est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2025 avant DM	DM 1	Budget 2025 après DM
002	Déficit d'exploitation reporté	3 072 340	-	3 072 340
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	-	7 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	343 000 000	-	343 000 000
78	Reprises sur provisions	-	7 000 000	7 000 000
Total		353 572 340	7 000 000	360 572 340

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2025 avant DM	DM 1	Budget 2025 après DM
011	Charges à caractère général	328 678 000	-	328 678 000
012	Charges de personnel	13 850 000	-	13 850 000
023	Virement à la section d'investissement	5 094 158	-	5 094 158
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	-	5 950 182
65	Autres charges de gestion courante	-	5 000 000	5 000 000
67	Charges exceptionnelles	-	2 000 000	2 000 000
Total		353 572 340	7 000 000	360 572 340

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2025 avant DM	DM 1	Budget 2025 après DM
001	Excédent d'investissement reporté	2 435 471	-	2 435 471
021	Virement de la section d'exploitation	5 094 158	-	5 094 158
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	-	5 950 182
Total		13 479 811	-	13 479 811

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2025 avant DM	DM 1	Budget 2025 après DM
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	-	7 500 000
I - Total des opérations non-individualisées		7 500 000	-	7 500 000
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	5 979 811	-	5 979 811
II - Total des opérations individualisées		5 979 811	-	5 979 811
Total		13 479 811	-	13 479 811

Article 2 : Est autorisée l'augmentation de 2 000 000 F CFP des charges exceptionnelles chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Chap.	Intitulés	Budget 2025 avant DM	DM 1	Budget 2025 après DM
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-	2 000 000	2 000 000
	Total 67 - Charges exceptionnelles	-	2 000 000	2 000 000

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUILLET 2025

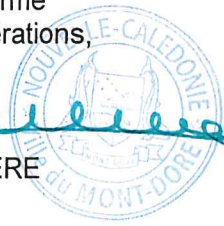
Le secrétaire de séance,


Nadine JALABERT

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,


Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)